

ANNEXES A - AUXILIAIRE D'ENSEIGNEMENT – AUXILIAIRE/ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT

AUXILIAIRE D'ENSEIGNEMENT

Exemples de tâches pouvant être confiées à une ou un auxiliaire d'enseignement, en assistance au personnel enseignant :

- encadrement pédagogique des étudiantes ou étudiants
- surveillance ou correction d'examens, de travaux, de tests de classement
- élaboration de matériel pédagogique incluant celui pour les cours à distance
- élaboration et mise à jour de contenus de sites Web
- animation d'ateliers
- activités d'animation pédagogique ou scientifique
- surveillance de laboratoire

AUXILIAIRE/ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT

Quel que soit le mode d'enseignement, la tâche d'enseignement pouvant être confiée à une ou un auxiliaire/assistant d'enseignement comprend, selon les directives et les usages en vigueur dans l'unité :

- la préparation d'un cours;
- la production du matériel pédagogique;
- la transmission du plan de cours selon le Règlement des études;
- la prestation selon la formule pédagogique du cours;
- l'encadrement des étudiantes ou des étudiants et l'assistance pédagogique;
- l'évaluation des apprentissages;
- l'attribution des notes et leur remise dans les délais requis.

S'il y a lieu, les activités suivantes font également partie de la tâche de la ou de l'auxiliaire/assistant d'enseignement :

- la correction des travaux et des examens;
- la participation à des réunions de coordination d'un cours;
- la supervision et l'encadrement d'auxiliaires d'enseignement;
- la révision des évaluations (notes) des étudiantes ou étudiants selon les règlements et les procédures en vigueur à l'Université.